



## **AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES, ANNEE 2022-2023. (Personnes Adultes et Mineures photographiées et/ou filmées)**

Nous autorisons le service « Musique En Plaine » de la Communauté urbaine Caen la mer à nous photographier et nous filmer, ainsi que notre (nos) enfant(s) mineur(s), dans le cadre des activités de l'école de musique « *Musique En Plaine* » lors des actions avec ses partenaires, ainsi que pour leur exploitation dans les publications communautaires et les réseaux sociaux de *Musique En Plaine* et la Communauté urbaine *Caen la mer* tels que Facebook, YouTube, Instagram, Twitter et les sites Internet de *Musique En Plaine* et *Caen la mer*.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons le service *Musique en Plaine* de la Communauté urbaine *Caen la mer* à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées uniquement par la Communauté urbaine *Caen la mer* ou être cédées aux parents d'élèves sous toute forme sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et vidéos de la présente dans toutes autres exploitations préjudiciables.**

La Communauté urbaine *Caen la mer* reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

*Fait en un exemplaire conservé au siège de « Musique en Plaine » 4 boulevard des Nations 14540 Bourbuébus*